

N° anonymat :

Ne **245**

SESSION : 2020

ÉPREUVE : Composition sur un sujet d'ordre général

Nombre total d'intercalaires :  
(ne pas compter cette copie)

2

Note sur 20 :

Coefficient :

Note définitive :

Ne rien inscrire dans cet emplacement

Ne rien inscrire dans cet emplacement

Comment assurer la compatibilité entre liberté et sécurité, en France, aujourd'hui ?

Depuis plusieurs jours, alors que l'épidémie de coronavirus s'installe progressivement à l'échelle planétaire, la question de la fermeture des frontières est désormais soulevée dans le débat public. En réalité, cette question est symptomatique des débats qui traversent constamment notre société contemporaine : dès qu'une nouvelle menace survient, la tentation est grande, pour y répondre, de restreindre les libertés individuelles.

Ainsi même que ces deux notions de sécurité et de liberté semblent constituer un antagonisme, elles sont pourtant toutes deux au cœur même de la définition d'une société démocratique telle que la nôtre. En effet, toute liberté absolue et sans limitation constituerait une forme anarchique de pouvoir, tandis qu'un État ultra-sécuritaire sombrerait dans l'autoritarisme et abandonnerait ainsi toute forme démocratique.

La question qui se pose à nous est alors de tenter de concilier ces deux notions pour parvenir à un véritable État de droit, garantissant les libertés individuelles des individus tout en répondant aux nécessités de sécurité de la population et de sûreté de l'État.

Dès lors, quel équilibre trouver, dans notre société contemporaine française, pour concilier ces deux notions a priori contradictoires ?

S'il demeure indispensable de veiller à garantir un cadre démocratique traditionnel (I), la France doit toutefois, dans le même temps, tâcher de répondre aux nouveaux enjeux du monde contemporain (II).

## I. La nécessité de garantir un cadre démocratique traditionnel

Tandis que l'équilibre entre liberté et sécurité a constitué un pilier de notre société démocratique (A), cet équilibre connaît cependant aujourd'hui une certaine fragilisation (B).

### A / Un équilibre aux fondements de notre société démocratique

La Révolution française, qui a bâti les piliers de notre société actuelle, promouvait deux valeurs essentielles à toute société démocratique : la liberté et l'égalité. C'est ainsi qu'en 1789, la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen érigeait en son article 16, le principe de la séparation des pouvoirs garantissant le bon respect du contrat social, théorisé peu de temps avant par les philosophes Jean-Jacques Rousseau et Montesquieu. En réalité, le contrat social est l'essence même de la liberté puisque par son application, il est prévu que seules les garanties inhérentes au respect des libertés d'autrui puissent restreindre nos propres libertés. C'est donc ici qu'apparaît la notion de sécurité : dès lors qu'une menace intervient, celle-ci peut justifier qu'on restreigne corrélativement une liberté.

Une telle balance, nécessaire, entre ces deux intérêts contradictoires, constitue la garantie d'un Etat de droit qui soit pleinement démocratique. Cette aspiration à la liberté s'est retrouvée plus récemment, durant le mouvement de mai 68, par des slogans tels que "Il est interdit d'interdire". Elle se retrouve également au cœur de notre droit puisque la Cour européenne des droits de l'Homme opère toujours un strict contrôle de nécessité et de proportion.

malité dans les atteintes qui sont portées par les États aux libertés fondamentales. Pourtant, force est de constater que depuis plusieurs décennies, le besoin corrélatif de sécurité des Français s'est accentué : ainsi, depuis la fin des Trente Glorieuses, la montée du chômage, concomitante à l'importance croissante des institutions européennes et à l'ouverture des frontières, ont donné lieu à une montée en puissance des thèses extrémistes et à une fragilisation de cet équilibre entre liberté et sécurité.

### B / Un équilibre fragilisé aujourd'hui

Déjà à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le sociologue Emile Durkheim théorisait que la perte de la solidarité organique dans une société, c'est-à-dire d'une solidarité où les individus oeuvraient communément, pour le bien de tous, aboutissait à un sentiment d'"anomie" ou de suicide social. Il apparaît en effet que le sentiment d'insécurité croît dès lors que de nouvelles menaces apparaissent, auxquelles les populations ne savent comment répondre. Ce sentiment d'insécurité est en réalité symptomatique d'un mal-être profond qui traverse notre société, et qui se traduit par une crise des institutions. En témoignage un exemple récent : il y a quelques semaines, l'actrice Adèle Haenel révélait dans Mediapart les attouchements dont elle aurait été victime étant enfant. Dans ce même entretien, elle précisait avoir choisi la voie de la presse plutôt que celle des tribunaux, marquant ainsi sa défiance envers l'institution judiciaire, quitte

à mettre à mal la liberté fondamentale que constitue la présomption d'innocence et tout en critiquant l'impunité des auteurs d'infractions sexuelles. Plus généralement, nombreux sont aujourd'hui les individus qui, tout en réclamant davantage de protection ou de sécurité, demandent par là-même à ce que soient restreintes les libertés collectives comme individuelles, témoignant ainsi d'une défaillance actuelle de notre système institutionnel.

Or, face à de telles demandes, la tentation est souvent grande pour les pouvoirs publics de céder à un regain sécuritaire : l'enjeu réside donc dans la difficulté de répondre, tant aux nouvelles menaces qui se présentent à nous, qu'aux besoins de la population, sans pour autant risquer de mettre à mal le cadre démocratique dans lequel nous évoluons.

## II. L'importance de répondre aux nouveaux enjeux du monde contemporain

Outre la nécessité pour les pouvoirs publics de répondre aux aspirations de la population en termes de sécurité (A), un réel équilibre ne pourra être trouvé qu'en renforçant les garanties institutionnelles pour les citoyens (B).

### A / Les tentatives des pouvoirs publics de répondre aux besoins de la population

Les diverses vagues d'attentats terroristes qui ont marqué les dernières décennies ont systématiquement été suivies par la promulgation de lois antiterroristes. Cela va, en

réalité, de pair avec la volonté de rassurer la population : ainsi, à titre d'exemple, au lendemain des attentats de 2015, des sondages révélaient que plus de 50% des Français étaient favorables au rétablissement de la peine de mort, mesure attentatoire aux libertés fondamentales par excellence. Dans cette même année, ont successivement été instaurés la loi dite Renseignement du 23 juillet 2015 puis l'état d'urgence, au soir même des attentats du 13 novembre. De telles lois ne sont pas sans poser question quant à l'effritement des libertés fondamentales ; en témoignent ainsi, à titre d'exemple, les perquisitions de militants écologistes durant la COP 21 par la suite annulées par le juge administratif, ou encore les atteintes portées à la liberté de manifester, notamment au cours de l'année suivante lors du mouvement <sup>social</sup> opposé à la loi Travail de la Ministre Myriam El Khomri.

Dans son ouvrage La France a peur - Histoire de l'insécurité, le sociologue Laurent Bonelli émet ainsi la thèse qu'il n'existerait pas d'insécurité à proprement parler, mais seulement un sentiment d'insécurité, avec lequel les pouvoirs publics joueraient pour être en mesure, par la suite, d'édicter de nouvelles mesures et lois afin de rassurer la population. On retrouve également cet aspect avec la "crise des réfugiés" qu'a connue l'Europe en 2015 et l'augmentation des demandes d'asile qui s'en est suivie par la suite : alors que les réfugiés sont perçus comme une menace par une grande partie de la population, des annonces successives ont été faites, visant à restreindre les possibilités de demandes d'asile et ainsi rassurer la population. Toutefois, face à la tentation sécuritaire, il convient de renforcer les garanties institutionnelles pour recréer du lien social.

## B / la nécessité de recréer du lien social par le renforcement des garanties institutionnelles

dors de la promulgation du Code de la sécurité intérieure, Nicolas Sarkozy, alors Ministre de l'Intérieur, avait déclaré que "la sécurité est la première des libertés". Cette phrase, très controversée et commentée dans les médias, marquait clairement une volonté d'un regain d'importance donnée aux problématiques liées à la sécurité. Pourtant, plutôt que de répondre constamment au sentiment d'insécurité par un renforcement de l'arsenal répressif, la nécessité de mettre en œuvre des politiques publiques innovantes devient criante. En ce sens, le rapport de Jean-Louis Borloo l'an passé prévoyait d'instaurer une nouvelle police de proximité du quotidien, sur le modèle, modernisé, que l'on connaissait sous le gouvernement de Lionel Jospin. En effet, la répression exercée a souvent pour effet d'envenimer les tensions préexistantes : c'est ainsi, par exemple, que le casse-feu décidé durant les émeutes de 2005 a été extrêmement mal perçu par la population. Il s'agit dès lors d'instaurer de véritables politiques de prévention de la sécurité, notamment urbaine, afin d'envoyer en amont le phénomène de délinquance. À cet égard par exemple, alors que les quartiers dédiés aux personnes radicalisées qui avaient été instaurés par Jean-Jacques Urvoas afin de limiter la radicalisation en prison se sont soldés par un échec, on constate au contraire des initiatives croissantes, au niveau local, qui œuvrent dans le sens de l'insertion des jeunes dans les quartiers défavorisés, et qui aboutissent dans la même temps à endiguer la radicalisation.

De même, alors que le budget de l'administration

pénitentiaire représente plus de la moitié des neuf milliards alloués au Ministère de la Justice, il apparaît nécessaire d'augmenter le budget de la Justice française, actuellement parmi les plus bas au niveau de l'Union européenne, en termes de PIB/habitant. Renforcer le rôle du juge judiciaire, garant des libertés fondamentales, et accentuer les peines alternatives à l'incarcération tels que les travaux d'intérêt général permettraient pourtant d'œuvrer dans le sens d'une meilleure garantie institutionnelle et d'un équilibre accentué entre liberté et sécurité.

La compatibilité entre liberté et sécurité, au fondement de notre société démocratique, repose sur un équilibre de plus en plus précaire aujourd'hui. Tandis que les politiques publiques tendent de répondre aux aspirations des citoyens en renforçant toujours plus l'arsenal législatif répressif, la nécessité de garantir un réel cadre institutionnel et juridictionnel se fait criant.

Un tel équilibre permettra de redonner aux Français une confiance dans leurs institutions et de recréer davantage de lien social dans notre société.